

Commune de Saint-Pierre d'Oléron
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 5 août 2020

PROCES-VERBAL

Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 24 – Conseillers votants : 28

Par suite d'une convocation en date du 30 juillet 2020, le mercredi 5 août 2020, à dix-neuf heures sous la présidence de Martine DELISÉE, 1^{ère} adjointe au maire.

Sont présents :

Martine DELISÉE, Sylvie FROUGIER, Éric GUILBERT, Patrick GAZEU, Pierre BELIGNÉ, Evelyne MORGAT, adjoints au maire.

Edwige CASTELLI, Monique BIROT, Guy BOST, Annick JAUNIER, Isabelle RAVIAT, Corinne POUSSET, Michèle BROCHUS, Michel MULLER, Luc COIFFE, Lionel ANDREZ, Sylvie CHASTANET, Ludovic LIEVRE-PERROCHEAU, Loïc MIMAUD, Mickaël NORMANDIN, Rodolphe VATON, Philippe RAYNAL, Séverine WERBROUCK et Jérôme GUILLEMET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Absent ayant donné procuration :

Christophe SUEUR à Martine DELISÉE

Françoise VITET à Sylvie FROUGIER

Agnès DENIEAU à Patrick GAZEU

Christine GRANGER MAILLET à Philippe RAYNAL

Absent/Excusé : Frédéric DEVERNY

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Patrick GAZEU est désigné pour remplir cette fonction.

Également présents : Jean-Yves VALEMBOIS, directeur général des services et Sandrine TEISSIER, responsable des affaires générales.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

ADMINISTRATION GENERALE

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales de dimanche 27 septembre 2020

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et qui portent sur les opérations suivantes :

- ✓ D044/2020 le 28/07/2020 - Régie de recettes médiathèque - Nomination mandataires
- ✓ D045/2020 le 07/07/2020 - Golf municipal tarifs proshop
- ✓ D046/2020 le 13/07/2020 - Convention SDEER effacement réseaux route de l'Océan L'Ileau
- ✓ D047/2020 le 16/07/2020-Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Baby Brass Band"
- ✓ D048/2020 le 16/07/2020-Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Groov Service"

- ✓ D049/2020 le 17/07/2020-Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle "Poussez pas mémé"
- ✓ D050/2020 le 27/07/2020 -Golf municipal tarifs complément

Arrivée de Patrick GAZEU

**Martine DELISÉE fait un rappel des faits :*

- *Le préfet de Charente-Maritime a saisi le tribunal administratif de Poitiers car il soutient que la liste de M. Christophe SUEUR ne respecte pas les critères de parité et d'alternance fixés par l'article L.289 du code électoral.*
- *L'audience a eu lieu le jeudi 23 juillet 2020 à 10h30 au TA de Poitiers*
- *Notification du TA en date du 29 juillet 2020 : L'élection du 10 juillet 2020 des délégués sénatoriaux de la commune de Saint-Pierre d'Oléron et de leurs suppléants est annulée.*

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020

Vu les articles LO 276, LO 278, L. 283, L 301, L 309, L 310, L 311, L 442, L 501, L 528, R 153 et R 168 du code électoral.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 dans les départements de la série 2.

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs en Charente-Maritime

En application des articles du code électoral, la composition du collège électoral appelé à élire les sénateurs assure, dans chaque département, la représentation des différentes catégories de collectivités territoriales et de la diversité des communes, en tenant compte de la population qui y réside.

Ce collège électoral est composé :

- des députés et des sénateurs,
- des conseillers régionaux élus dans le département, ainsi que des conseillers de l'assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le code électoral, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,
- des conseillers départementaux,
- et des délégués des conseils municipaux : ces derniers représentent 95 % des quelques 162 000 grands électeurs au total. Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée par les recensements. Les délégués* doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

** Le vote est obligatoire pour les grands électeurs (art. L.318 du code électoral). S'ils ne peuvent voter pour un motif légitime, ils sont remplacés par un autre grand électeur. Si la non participation au scrutin n'est pas justifiée, le grand électeur encourt une amende de 100€.*

Martine DELISÉE explique qu'il faut élire quinze délégués titulaires et cinq suppléants pour les conseils municipaux de vingt-sept et vingt-neuf membres.

L'élection se fait sans débat, au scrutin de liste (liste paritaire) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec application de la règle de la plus forte moyenne à bulletin secret.

Les deux membres présents pour l'expérience (**Edwige CASTELLI et Monique BIROT**) et les deux membres présents pour la jeunesse (**Loïc MIMAUD et Mickaël NORMANDIN**) du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

15 délégués titulaires + 5 suppléants (liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe).

Liste des candidats :

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Christophe SUEUR	1	Monique BIROT
2	Martine DELISÉE	2	Loïc MIMAUD
3	Éric GUILBERT	3	Annick JAUNIER
4	Françoise VITET	4	Mickaël NORMANDIN
5	Patrick GAZEU	5	Michèle BROCHUS
6	Evelyne NERON MORGAT		
7	Guy BOST		
8	Corinne POUSSET		
9	Luc COIFFÉ		
10	Isabelle RAVIAT		
11	Michel MULLER		
12	Sylvie CHASTANET		
13	Ludovic LIEVRE PERROCHEAU		
14	Edwige CASTELLI		
15	Frédéric DEVERNY		

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Rodolphe VATON	1	Rodolphe VATON
2	Christine GRANGER MAILLET	2	Christine GRANGER MAILLET
3	Philippe RAYNAL	3	Philippe RAYNAL
4		4	
5		5	
6			

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Jérôme GUILLEMET	1	Jérôme GUILLEMET
2	Séverine WERBROUCK	2	Séverine WERBROUCK
3		3	
4		4	
5		5	
6			

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<u>29</u>
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>28</u>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages exprimés	<u>28</u>

Candidat te de liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Christophe SUEUR	23	13	5
Rodolphe VATON	3	1	0
Jérôme GUILLEMET	2	1	0

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Christophe SUEUR	1	Monique BIROT
2	Martine DELISÉE	2	Loïc MIMAUD
3	Éric GUILBERT	3	Annick JAUNIER
4	Françoise VITET	4	Mickaël NORMANDIN
5	Patrick GAZEU	5	Michèle BROCHUS
6	Evelyne NERON MORGAT		
7	Guy BOST		
8	Corinne POUSSET		
9	Luc COIFFÉ		
10	Isabelle RAVIAT		
11	Michel MULLER		
12	Sylvie CHASTANET		
13	Ludovic LIEVRE PERROCHEAU		
14	Rodolphe VATON		
15	Jérôme GUILLEMET		

Le conseil municipal,
DECLARE élue la liste ci-dessus.

**Martine DELISÉE informe les conseillers municipaux :*

- Rencontre entre les sénateurs Corine IMBERT et Daniel LAURENT et les délégués le vendredi 11 septembre à 11h45-salle Gambetta mairie de SPO
- Rencontre entre le sénateur Bernard Lalande et les délégués le jeudi 24 septembre à 8h30 -salle Gambetta mairie de SPO
- Prochain conseil municipal : mardi 15 septembre à 19h00

**Séverine WERBROUCK s'interroge sur la possibilité de réserver une salle car elle sera candidate aux sénatoriales.*

**Martine DELISÉE précise que les candidats viennent se présenter aux délégués. Elle lui propose de faire une demande de réservation de salle en mairie.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Prochain conseil municipal mardi 15 septembre 2020 à 19h00

Secrétaire de séance,
Patrick GAZEU

Pour le maire empêché,
Martine DELISÉE.